

Code d'article	173.40
Description	RÉCIPIENTS AVEC BASE
Catalogue	BOL 0, DEL 47, HOS 171, IPS 11
Date de modification	23/07/2023 21:02:45



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	21x17/11x3 CM
Matériel	KRAFT
Couleur	NATUREL
Grammage	50 G/M2 + 20 LDPE
Poids net d'une unité (g)	5,00
Ligne de produits	'KANGOO PACK'

Codes

Intrastat	48194000
ITF14	18420499173402
EAN13	8420499173405

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	18,00 x 21,50 x 4,50
	Poids paquet (kg)	0,54
	Volume paquet (m ³)	0,0017415

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	2.400
	Paquets /carton	24
	Dimensions carton (cm)	39,50 x 39,50 x 20,00
	Poids carton (kg)	12,94
	Volume carton (m ³)	0,0312050

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	42
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 7
	Poids (kg)	567,48
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes Four -40°C/+70°C Résist. graisses Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. Les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

